

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 13 Août 2026

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	039/2026	OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
2	036/2026	DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
3	037/2026	DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE
4	038/2026	TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATIONS
5	040/2026	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE 2024/2025
6	041/2026	VENTE DE TERRAIN
7	042/2026	CONVENTION CONCERNANT LA DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES ET DE FRELONS
8	043/2026	SUPPRESSION DE POSTE
9	044/2026	DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS



République Française
Département Haute-Marne
WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/08/2026

Référence
036/2026

Objet de la délibération
DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Date de la convocation
07/08/2026

Date d'affichage
07/08/2026

Vote
A la majorité
Pour : 16
Contre : 5
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Saint-Dizier
Le : 14/08/2026

Et

Publication ou notification du :
14/08/2026

L'an 2026 et le 13 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de UTKALA Gilbert, Maire

Présents : Mmes : DRIAT Frédérique, FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, HANSE Fabienne, LESEUR Julie, VUILLAUME Claudine, MM : DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, GLE Fabrice, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, LEROY Thomas, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert

Excusés ayant donné procuration : Mme Hélène JEANGEORGE à M. Jean-Claude HUMBERT, Mme Nadia ORTILLON à M. Serge DUBOIS, Mme Aurélie VAUTRIN à Mme Frédérique DRIAT, Mme Caroline PACHECO à Mme Sandra FELDEISEIN, M. Jimmy LAMBERT à M. Gilbert UTKALA

Absents non excusés : Mme Cindy FERY, M. Emmanuel BIGOT

A été nommé(e) secrétaire : M. Serge DUBOIS

Objet de la délibération : DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Sur proposition du maire, il est demandé au conseil municipal de déléguer au Maire, et en cas d'empêchement aux adjoints, l'autorisation de réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires.

A la majorité, le Conseil Municipal accepte cette délégation et autorise le maire à réaliser des emprunts et signer tous les documents s'y afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/08/2026
Le Maire
Gilbert UTKALA



République Française
Département Haute-Marne
WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/08/2026

Référence
037/2026

Objet de la délibération
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Date de la convocation
07/08/2026

Date d'affichage
07/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Saint-Dizier
Le : 14/08/2026

Et

Publication ou notification du :
14/08/2026

L'an 2026 et le 13 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de UTKALA Gilbert, Maire

Présents : Mmes : DRIAT Frédérique, FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, HANSE Fabienne, LESEUR Julie, VUILLAUME Claudine, MM : DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, GLE Fabrice, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, LEROY Thomas, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert

Excusés ayant donné procuration : Mme Hélène JEANGEORGE à M. Jean-Claude HUMBERT, Mme Nadia ORTILLON à M. Serge DUBOIS, Mme Aurélie VAUTRIN à Mme Frédérique DRIAT, Mme Caroline PACHECO à Mme Sandra FELDEISEIN, M. Jimmy LAMBERT à M. Gilbert UTKALA
Absents non excusés : Mme Cindy FERY, M. Emmanuel BIGOT

A été nommé(e) secrétaire : M. Serge DUBOIS

Objet de la délibération : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Concernant le barrage des Leschères, trois entreprises ont demandé une avance forfaitaire avant le début des travaux.

Lorsque le montant des factures atteint au moins 80 % du montant du marché, pour chaque lot, il convient de procéder aux écritures de récupération de ces avances.

Pour l'entreprise Soletanche Bachy, l'avance forfaitaire était de 34 013.40 €

Pour l'entreprise Sethy, l'avance forfaitaire était de 46 524.12 €

Pour l'entreprise Terélian, l'avance forfaitaire était de 44 844.31 €

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal de faire les écritures d'ordre budgétaire comme suit :

- Mandat au compte 213 chapitre 041 : 125 381.83 €
- Titre au compte 238 chapitre 041 : 125 381.83 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser ces écritures d'ordre budgétaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/08/2026

Le Maire

Gilbert UTKALA





République Française
Département Haute-Marne
WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/08/2026

Référence
038/2026

Objet de la délibération
TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATIONS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Date de la convocation
07/08/2026

Date d'affichage
07/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Saint-Dizier
Le : 14/08/2026

Et

Publication ou notification du :
14/08/2026

L'an 2026 et le 13 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de UTKALA Gilbert, Maire

Présents : Mmes : DRIAT Frédérique, FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, HANSE Fabienne, LESEUR Julie, VUILLAUME Claudine, MM : DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, GLE Fabrice, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, LEROY Thomas, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert

Excusés ayant donné procuration : Mme Hélène JEANGEOGE à M. Jean-Claude HUMBERT, Mme Nadia ORTILLON à M. Serge DUBOIS, Mme Aurélie VAUTRIN à Mme Frédérique DRIAT, Mme Caroline PACHECO à Mme Sandra FELDEISEIN, M. Jimmy LAMBERT à M. Gilbert UTKALA
Absents non excusés : Mme Cindy FERY, M. Emmanuel BIGOT

A été nommé(e) secrétaire : M. Serge DUBOIS

Objet de la délibération : TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATIONS

Le gouvernement a mis en place un plan National de lutte contre les logements vacants.

L'article 1406 bis du code général des impôts indique que les communes classées en « zone tendue » (liste établie par décret n°2013-392) présentent un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande des logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel :

- Niveau élevé des loyers
- Niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens
- Proportion élevée de demandes de logements dans le parc locatif social ou de logements non affectés à l'habitation principale.

Aujourd'hui l'ensemble de la Haute-Marne est en hors zone tendue.

A compter de 2027, une taxe sur les logements vacants d'habitation (TVLH) sera instituée au profit des collectivités locales. Elle sera obligatoire en zone tendue, et pour les hors zones tendues il faut que collectivité décide d'instituer cette

taxe.

Les logements qui ne seront vacants que depuis une année en hors zone tendue ne seront pas imposables à la TVLH. Ils seront taxés à partir de la deuxième année de vacance.

Le taux de la TLVH sera voté selon les modalités prévues à l'article 1639 A du code général des impôts, dans les mêmes délais que ceux des taxes foncières et d'habitation.

Le maire demande au conseil municipal de mettre en place cette taxe à compter de 2027.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de mettre en place cette taxe à compter de 2027

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/08/2026
Le Maire
Gilbert UTKALA





République Française
Département Haute-Marne
WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/08/2026

Référence
039/2026

Objet de la délibération
OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Date de la convocation
07/08/2026

Date d'affichage
07/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 14/08/2026

Et

Publication ou notification du :
14/08/2026

L'an 2026 et le 13 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de UTKALA Gilbert, Maire

Présents : Mmes : DRIAT Frédérique, FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, HANSE Fabienne, LESEUR Julie, VUILLAUME Claudine, MM : DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, GLE Fabrice, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, LEROY Thomas, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert

Excusés ayant donné procuration : Mme Hélène JEANGEOGE à M. Jean-Claude HUMBERT, Mme Nadia ORTILLON à M. Serge DUBOIS, Mme Aurélie VAUTRIN à Mme Frédérique DRIAT, Mme Caroline PACHECO à Mme Sandra FELDEISEIN, M. Jimmy LAMBERT à M. Gilbert UTKALA
Absents non excusés : Mme Cindy FERY, M. Emmanuel BIGOT

A été nommé(e) secrétaire : M. Serge DUBOIS

Objet de la délibération : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la ville de Wassy est dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie. Cette ouverture permettra, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses concernant le barrage des Leschères et la perception des recettes (subventions), de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la commune.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la ville de Wassy.

Les tirages de crédit ne s'effectuent qu'en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

La ligne de trésorerie selon les modalités suivantes :

Prêteur	Caisse d'Epargne Grand Est Europe
Emprunteur	Mairie de Wassy
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie interactive utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000 euros
Durée maximum	12 mois
Taux d'intérêt	€STER + marge de 1%. Dans l'hypothèse où l'€STER serait inférieur à zéro, l'€STER sera alors réputé égal à zéro
Base de calcul	Exact / 360
Païement des intérêts	Chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier	0,10 % du montant emprunté avec un minimum de 300 €
Commission d'engagement	Néant
Commission de mouvement	Néant
Commission de non utilisation	0,30 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office ou virement BDF en option Remboursement : débit d'office

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la ville de Wassy et du décalage constaté entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour :

Article 1 : Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe aux taux €ster + marge de 1% pour un montant d'un million d'euros.

Article 2 : Autorise le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier.

Article 3 : Autorise le Maire à procéder sans aucune autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit.

Article 4 : Inscrit pour l'année 2026 en dépenses obligatoires, à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

La Maire

Gilbert UTKALA





République Française
Département Haute-Marne
WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/08/2026

Référence
040/2026

Objet de la délibération
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE 2024/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Date de la convocation
07/08/2026

Date d'affichage
07/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Saint-Dizier
Le : 14/08/2026

Et

Publication ou notification du :
14/08/2026

L'an 2026 et le 13 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de UTKALA Gilbert, Maire

Présents : Mmes : DRIAT Frédérique, FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, HANSE Fabienne, LESEUR Julie, VUILLAUME Claudine, MM : DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, GLE Fabrice, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, LEROY Thomas, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert

Excusés ayant donné procuration : Mme Hélène JEANGEORGE à M. Jean-Claude HUMBERT, Mme Nadia ORTILLON à M. Serge DUBOIS, Mme Aurélie VAUTRIN à Mme Frédérique DRIAT, Mme Caroline PACHECO à Mme Sandra FELDEISEIN, M. Jimmy LAMBERT à M. Gilbert UTKALA
Absents non excusés : Mme Cindy FERY, M. Emmanuel BIGOT

A été nommé(e) secrétaire : M. Serge DUBOIS

Objet de la délibération : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE 2024/2025

Les coûts de fonctionnement du gymnase ont fait l'objet d'un calcul afin d'arrêter la participation des établissements scolaires dépendant de la Région Grand Est pour l'année scolaire 2024-2025, au prorata de leur occupation.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 123 982.27 € €

Le coût horaire de fonctionnement s'établit à :

123 982.27 € / 4 928 heures = 25.16 €

Le lycée a utilisé le gymnase durant 36 semaines x 23h00 = 828 heures ;

l'EREA durant la même période x 21h00 = 756H

La participation pour l'année 2024-2025 s'établit ainsi :

Lycée : 828 x 25.16 = 20 832.48 € ; EREA : 756 x 25.16 = 19 020.96 €.

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à refacturer ces montants aux deux établissements pour la participation aux frais de fonctionnement du gymnase de l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à refacturer ces

montants aux deux établissements pour la participation aux
frais de fonctionnement du gymnase pour l'année scolaire
2024-2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/08/2026
Le Maire
Gilbert UTKALA





République Française
Département Haute-Marne
WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/08/2026

Référence
041/2026

Objet de la délibération
VENTE DE TERRAIN

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Date de la convocation
07/08/2026

Date d'affichage
07/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Saint-Dizier
Le : 14/08/2026

Et

Publication ou notification du :
14/08/2026

L'an 2026 et le 13 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de UTKALA Gilbert, Maire

Présents : Mmes : DRIAT Frédérique, FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, HANSE Fabienne, LESEUR Julie, VUILLAUME Claudine, MM : DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, GLE Fabrice, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, LEROY Thomas, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert

Excusés ayant donné procuration : Mme Hélène JEANGEORGE à M. Jean-Claude HUMBERT, Mme Nadia ORTILLON à M. Serge DUBOIS, Mme Aurélie VAUTRIN à Mme Frédérique DRIAT, Mme Caroline PACHECO à Mme Sandra FELDEISEIN, M. Jimmy LAMBERT à M. Gilbert UTKALA
Absents non excusés : Mme Cindy FERY, M. Emmanuel BIGOT

A été nommé(e) secrétaire : M. Serge DUBOIS

Objet de la délibération : VENTE DE TERRAIN

Suite à la demande formulée par Monsieur Winninger Bernard, le Maire propose au Conseil d'échanger la parcelle cadastrée ZM 71 de 5810 m², les Pelmontais, appartenant à Monsieur et Madame Bernard Winninger domiciliés 10 rue du 24 août à pont-Varin avec la parcelle cadastrée ZM 14 de 6100 m², Les Crouées, appartenant à la commune de Wassy. La différence de superficie sera vendue à Madame et Monsieur Winninger Bernard au tarif de 0,70 € HT le m², soit : $(6100-5810) \times 0,70 = 203$ € hors frais. Le tarif a été déterminé par la SAFER selon les références de prix moyen d'une prairie.

Les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente et d'échange et de recevoir le prix de vente de ce terrain.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'acte de vente et d'échange et de recevoir le prix de vente de la différence de superficie entre ces deux terrains.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/08/2026
Le Maire
Gilbert UTKALA



République Française
Département Haute-Marne
WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/08/2026

Référence
042/2026

Objet de la délibération
CONVENTION CONCERNANT LA DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES ET DE FRELONS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Date de la convocation
07/08/2026

Date d'affichage
07/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Saint-Dizier
Le : 14/08/2026

Et

Publication ou notification du :
14/08/2026

L'an 2026 et le 13 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de UTKALA Gilbert, Maire

Présents : Mmes : DRIAT Frédérique, FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, HANSE Fabienne, LESEUR Julie, VUILLAUME Claudine, MM : DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, GLE Fabrice, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, LEROY Thomas, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert

Excusés ayant donné procuration : Mme Hélène JEANGEOGE à M. Jean-Claude HUMBERT, Mme Nadia ORTILLON à M. Serge DUBOIS, Mme Aurélie VAUTRIN à Mme Frédérique DRIAT, Mme Caroline PACHECO à Mme Sandra FELDEISEIN, M. Jimmy LAMBERT à M. Gilbert UTKALA
Absents non excusés : Mme Cindy FERY, M. Emmanuel BIGOT

A été nommé(e) secrétaire : M. Serge DUBOIS

Objet de la délibération : CONVENTION CONCERNANT LA DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES ET DE FRELONS

Suite à la prolifération des nids de guêpes et de frelons sur la commune de Wassy, par souci de sécurité publique, et après s'être entretenu avec deux prestataires en présence de Madame Sandra Feldeisen, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec Allo Guêpes et Frelons pour la destruction des nids de guêpes et de frelons. Le coût est de :

- 72 € pour la destruction d'un nid à hauteur d'hommes
- 96 € pour la destruction d'un nid en hauteur type toiture jusqu'à 8 mètres
- 140 € pour la destruction d'un nid à grande hauteur nécessitant un matériel spécifique (pistolet insecticide ou perche)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Allo Guêpes et Frelons.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/08/2026
Le Maire
Gilbert UTKALA



République Française
Département Haute-Marne
WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/08/2026

Référence
043/2026

Objet de la délibération
SUPPRESSION DE POSTE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Date de la convocation
07/08/2026

Date d'affichage
07/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Saint-Dizier
Le : 14/08/2026

Et

Publication ou notification du :
14/08/2026

L'an 2026 et le 13 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de UTKALA Gilbert, Maire

Présents : Mmes : DRIAT Frédérique, FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, HANSE Fabienne, LESEUR Julie, VUILLAUME Claudine, MM : DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, GLE Fabrice, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, LEROY Thomas, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert

Excusés ayant donné procuration : Mme Hélène JEANGEOUGE à M. Jean-Claude HUMBERT, Mme Nadia ORTILLON à M. Serge DUBOIS, Mme Aurélie VAUTRIN à Mme Frédérique DRIAT, Mme Caroline PACHECO à Mme Sandra FELDEISEIN, M. Jimmy LAMBERT à M. Gilbert UTKALA
Absents non excusés : Mme Cindy FERY, M. Emmanuel BIGOT

A été nommé(e) secrétaire : M. Serge DUBOIS

Objet de la délibération : SUPPRESSION DE POSTE

Suite au Comité Social Territorial du 25 novembre 2025, Le Maire propose au Conseil de procéder à la suppression d'un poste de Technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer ce poste.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/08/2026
Le Maire
Gilbert UTKALA



République Française
Département Haute-Marne
WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/08/2026

Référence
044/2026

Objet de la délibération
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Date de la convocation
07/08/2026

Date d'affichage
07/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Saint-Dizier
Le : 14/08/2026

Et

Publication ou notification du :
14/08/2026

L'an 2026 et le 13 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de UTKALA Gilbert, Maire

Présents : Mmes : DRIAT Frédérique, FELDEISEN Sandra, GILLOT Nadine, HANSE Fabienne, LESEUR Julie, VUILLAUME Claudine, MM : DUBOIS Serge, ETIENNE Jean-Marie, GLE Fabrice, HUMBERT Jean-Claude, JEOL Laurent, LEROY Thomas, PFISTER Gilles, ROBERT Stéphane, ROYER Jean-Yves, UTKALA Gilbert

Excusés ayant donné procuration : Mme Hélène JEANGEORGE à M. Jean-Claude HUMBERT, Mme Nadia ORTILLON à M. Serge DUBOIS, Mme Aurélie VAUTRIN à Mme Frédérique DRIAT, Mme Caroline PACHECO à Mme Sandra FELDEISEIN, M. Jimmy LAMBERT à M. Gilbert UTKALA
Absents non excusés : Mme Cindy FERY, M. Emmanuel BIGOT

A été nommé(e) secrétaire : M. Serge DUBOIS

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Suite au courrier reçu par la préfète, le conseil municipal doit désigner un correspondant incendie et secours, conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure (notamment article D. 731-14).
Ce correspondant jouera un rôle de coordinateur entre la commune et les services de secours.

Il pourra, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Monsieur Stéphane ROBERT est volontaire pour être correspondant incendie et secours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Stéphane ROBERT comme correspondant incendie et secours.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/08/2026

Le Maire

Gilbert UTKALA,

